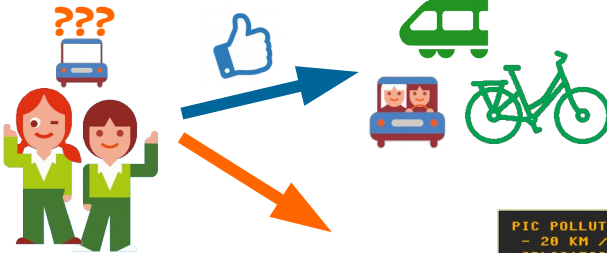


# Pic de pollution

## Mon action en tant que citoyen

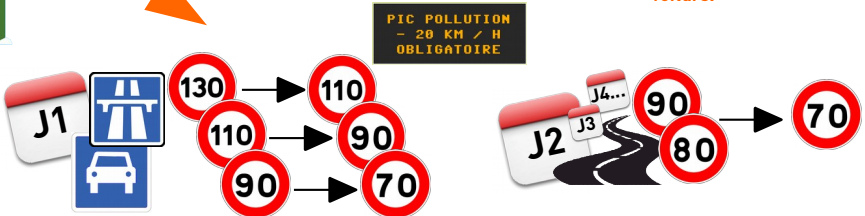
### Je m'interroge sur mes déplacements

- Je privilégie les alternatives à la voiture individuelle
- Si je prends la voiture, je respecte la réduction des vitesses limites



### Le saviez-vous ?

Durant les pics de pollution, le temps sec et sans vent est propice aux modes actifs (vélo, marche à pied, à rythme modéré) et vous serez moins exposés aux polluants que dans votre voiture.



### Le saviez-vous ?

Lors des pics de pollution, les industries les plus importantes et les agriculteurs réduisent aussi leurs émissions et reportent certaines opérations plus polluantes que d'autres.

### En hiver, je limite l'impact du chauffage au bois

- Je ne m'en sers pas si je dispose d'un autre moyen de chauffage principal
- Si je dois l'utiliser pour me chauffer, je m'assure :
  - ✓ Que le bois est sain et bien sec
  - ✓ Que la combustion est complète (les dépôts noirs sur la vitre et dans le foyer sont signes d'une combustion incomplète et d'émissions importantes de particules)

### Je ne brûle pas mes déchets verts

- Pratique interdite et très polluante
- Passible de 450€ d'amende

### En matière d'émissions de particules



50 kg de végétaux brûlés dans son jardin



= 6 000 km parcourus par une voiture diesel récente



= 3 semaines de chauffage d'un pavillon avec une chaudière bois performante